



# Quels réseaux pour m'accompagner ?

Pour mener à bien son projet, un repreneur doit être accompagné tout au long de son parcours. Mais il existe plusieurs réseaux offrant des accompagnements et des formations balisant les différentes étapes de la reprise.

## 1-LA CCI

L'un des principaux réseaux d'accompagnement restent les Chambres de commerce et d'industrie (CCI). Avec la réforme territoriale, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier dernier, il y aura à terme une chambre par région (soit 13 contre 22 auparavant) dédiée à l'accompagnement des repreneurs (et des créateurs) d'entreprise. Pour suivre les repreneurs dans leur projet, les CCI proposent des entretiens afin d'affiner l'objectif. Une fois celui-ci déterminé, elles présentent des cédants aux repreneurs. Ces derniers peuvent également effectuer des sessions de formation, telles que le stage "5 jours pour reprendre", qui vise à dispenser la méthodologie, les connaissances et les savoir-faire indispensables pour être crédible face aux cédants et financeurs (environ 750 euros HT).

## 2-LE CRA

Outre la mise en relation entre vendeur et repreneur, l'association Cédants et repreneurs d'affaires (CRA) propose également plusieurs formations adaptées aux différentes étapes du projet. Que ce soit un stage pour passer en revue les problématiques de la reprise (cadrer son objectif, business plan, montages juridiques...), des séminaires permettant de mieux cibler son projet ou encore de mieux préparer son premier entretien avec le cédant. Le CRA propose également un séminaire intitulé "les 100 jours après la reprise" visant à préparer la transition avec le vendeur : quelle attitude avoir en entrant dans l'entreprise, vis-à-vis des salariés ou encore du cédant. Toutes ces formations, qui ne sont pas comprises dans l'adhésion au CRA (environ 500 euros), coûtent entre 200 euros et 2 500 euros.

## 3-RÉSEAU ENTREPRENDRE

Le porteur de projet peut se tourner vers Réseau Entreprendre qui propose un accompagnement personnalisé par un chef d'entreprise bénévole. Pour devenir lauréat du réseau, il suffit de remplir plusieurs critères, notamment avoir un réel projet "à potentiel" avec une volonté forte de donner une nouvelle impulsion à l'entreprise reprise. Le porteur de projet doit, par ailleurs, détenir la majorité du capital et avoir un réel besoin d'accompagnement, selon les indications de Réseau Entreprendre. Outre l'accompagnement, les lauréats bénéficient d'un prêt d'honneur entre 15 000 et 50 000 euros. Un montant qui peut monter jusqu'à 90 000 euros pour les projets innovants.

## 4-BGE

Le réseau propose un panel de formations dédié à la création mais également à la reprise d'entreprise. Notamment les outils "Moraine" ou "BGE Pro" sont destinés à aider le repreneur à définir son projet et élaborer un business plan. Suivi par un conseiller unique, il peut aussi bénéficier d'un soutien financier dans ses démarches : micro-crédit et prêt d'honneur.

## 5-ALTHEO

Il existe également des cabinets privés qui conseillent les repreneurs dans leur parcours. C'est le cas d'Altheo qui propose un stage de quinze jours à la reprise d'entreprise. En place depuis deux ans, cette formation gratuite ne donne lieu à facturation qu'en cas de succès de l'un des dix stagiaires. Avant de pouvoir participer, le futur repreneur doit pouvoir justifier certains critères comme la capacité d'apporter un minimum de 100 000 euros d'apport personnel pour pouvoir mener à bien son projet. Altheo a prévu de mener 4 sessions en 2016. ■